## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020 A 18 HEURES 30

<u>Etaient présents</u>: Mesdames POTEZ et PADE

Messieurs DELASSUS, PIETERS, REGNIER,

KRACZKOWSKI, DUMEIGE, GREVIN et VERMERSCH

Etait absente excusée : Mme CARON ayant donné pouvoir à Mme PADE

Etait absent: M. BEAURAIN

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER

Monsieur DELASSUS ouvre la séance.

### 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 Juin 2020

Le procès-verbal de la réunion du 5 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

### 2) Budget Primitif 2020

Monsieur DELASSUS présente aux élus le budget primitif 2020 :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:</b>	355 961.79 €uros
Charges à caractère général :	75 730.00 €uros
Charges de personnel:	115 000.00 €uros
Charges de gestion courante :	80 215.00 €uros
Atténuation de produits :	1 800.00 €uros
Charges financières:	4 557.00 €uros
Charges exceptionnelles:	900.00 €uros
Dépenses imprévues :	1 000.00 €uros
Dotations aux amortissements :	12 256.07 €uros
Virement à la section d'investissement :	64 503.72 €uros

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT:</b>	355 961.79 €uros
Produits des services, domaine et vente :	14 605.00 €uros
Impôts et taxes :	184 935.00 €uros
Dotations, subventions et participations :	74 951.00 €uros
Autres produits de gestion courante :	2 000.00 €uros
Excédent reporté :	79 470.79 €uros

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u> :	190 476.12 €uros
Dépenses d'équipement :	91 860.62 €uros
Dépenses financières :	22 896.17 €uros
Résultat reporté :	75 719.33 €uros

<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u> :	190 476.12 €uros
Recettes financières:	95 988.33 €uros
Subvention d'investissement :	17 728.00 €uros
Opération d'ordre:	12 256.07 €uros
Virement de la section de fonctionnement :	64 503,72 €uros

Le budget primitif 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

3) Délibération sur devis concernant la pose d'une dalle pour containers à verres et à papiers de TRINOVAL

Monsieur DELASSUS présente les devis concernant la pose d'une dalle pour les

containers à verres et à papiers de TRINOVAL.

Après en avoir délibéré le Conseil retient le devis de la SARL JLNP de Bourdon

pour un montant H.T. de 3 999,50 Euros soit 4 799,40 Euros TTC.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

4) Délibération sur devis pour la création d'un abaissé de trottoir Rue du 11 Novembre

Monsieur DELASSUS présente les devis concernant la création d'un abaissé de

trottoir Rue du 11 Novembre.

Après en avoir délibéré le Conseil retient le devis de la SARL JLNP de Bourdon

pour un montant H.T. de 1 766,60 Euros soit 2 119,92 Euros TTC.

Monsieur VERMERSCH précise que ce genre de travaux ne se pratique pas dans

toutes les communes.

**ABSTENTION: 1 M. DUMEIGE** 

POUR: 9 dont 1 pouvoir

5) Délibération sur devis pour la création d'une aire de retournement Rue du Pont

d'Hangest pour le camion TRINOVAL

Monsieur DELASSUS présente les devis concernant la création d'une aire de

retournement Rue du Pont d'Hangest pour le camion TRINOVAL.

Après en avoir délibéré le Conseil retient le devis de la SARL JLNP de Bourdon

pour un montant H.T. de 3 001,60 Euros soit 3 601,92 Euros TTC.

Monsieur le Maire indique que sans cette aire de retournement la Société TRINOVAL

pourrait exiger que les habitants de la Rue du Pont d'Hangest déposent les containers le long

de la route départementale car les marches arrière du camion de tri sont interdites.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

6) Délibération sur devis pour l'achat d'armoires à vaisselle pour la salle multi-activités

et d'un vestiaire pour les adjoints techniques

Monsieur DELASSUS présente les devis concernant l'achat d'armoires à vaisselle

pour la salle multi-activités et d'un vestiaire pour les adjoints techniques.

Après en avoir délibéré le Conseil retient le devis de la Société HENRI JULIEN de

Béthune pour un montant H.T. de 3 758,00 Euros soit 4 509,60 Euros TTC.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

2

#### 7) <u>Délibération sur devis pour l'achat de rayonnages pour le local archives</u>

Monsieur DELASSUS présente les devis concernant l'achat de rayonnages pour le local archives.

Après en avoir délibéré le Conseil retient le devis de la Société PROVOST DISTRIBUTION de Neuville-En-Ferrain pour un montant H.T. de 1 860,00 Euros soit 2 232,00 Euros TTC.

ABSTENTION: 1 M. DUMEIGE

POUR: 9 dont 1 pouvoir

#### 8) Délibération sur devis pour travaux de maçonnerie et toiture à la mairie

Monsieur DELASSUS présente les devis concernant les travaux de maçonnerie et toiture à la mairie.

Après en avoir délibéré le Conseil retient le devis de la Société DLD BATIMENT de Bourdon pour un montant H.T. de 14 046,40 Euros soit 16 855,68 Euros TTC.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

#### 9) <u>Délibération sur devis pour l'achat de panneaux de signalisation</u>

Monsieur DELASSUS présente les devis concernant l'achat de panneaux de signalisation.

Après en avoir délibéré le Conseil retient le devis de la Société LACROIX de Saint Herblain pour un montant H.T. de 942,72 Euros soit 1 131,26 Euros TTC.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

## 10) <u>Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la bibliothèque</u>

Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les fonctions de bibliothécaire.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

L'assemblée délibérante décide de créer à compter du 1<sup>ier</sup> Septembre 2020 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les fonctions d'Adjoint Territorial du Patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet soit 6/35<sup>ème</sup>.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de quatre mois allant du 1<sup>ier</sup> Septembre 2020 au 31 Décembre 2020 inclus.

Le candidat retenu devra justifier d'un niveau scolaire ou d'une expérience professionnelle lui permettant d'exercer les fonctions dévolues à l'emploi.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence de l'indice brut 403 / indice majoré 364.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour signer le contrat et tout document relatif audit contrat.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

## 11) <u>Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des locaux</u>

Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les missions liées à l'entretien des locaux,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

L'assemblée délibérante décide de créer à compter du 1<sup>ier</sup> Août 2020 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les fonctions d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet soit 10/35ème.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de six mois allant du 1<sup>ier</sup> Août 2020 au 31 Janvier 2021 inclus.

Le candidat retenu devra justifier d'un niveau scolaire ou d'une expérience professionnelle lui permettant d'exercer les fonctions dévolues à l'emploi.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence de l'indice brut 349 / indice majoré 327.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour signer le contrat et tout document relatif audit contrat.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

## 12) <u>Délibération concernant la participation financière de la Commune pour le</u> personnel d'accompagnement dans le bus scolaire

Monsieur le Maire expose qu'à la prochaine rentrée scolaire une personne va être embauchée en contrat à durée déterminée, soit pour la période scolaire 2020-2021 pour la surveillance des enfants dans le bus à destination de l'Ecole d'Hangest-Sur-Somme.

Le contrat sera établi par la Commune d'Hangest-Sur-Somme.

Les frais seront pris en charge par les Communes d'Hangest-Sur-Somme, Soues, Le Mesge et Bourdon.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer la convention qui sera établie ainsi que régler à la Commune d'Hangest-Sur-Somme le quart de la participation financière.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

### 13) Délibération concernant la participation aux frais de stage BAFA

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu, d'une administrée, une demande de participation aux frais de stage BAFA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants d'aider, à hauteur de 100 Euros, tous les jeunes de la Commune inscrits au stage BAFA et BAFD.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

# 14) <u>Délibération concernant le renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs</u>

A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, le Conseil Municipal doit désigner une liste de contribuables, en nombre double. Six Commissaires Titulaires ainsi que six Commissaires Suppléants, soit au total vingt-quatre personnes, sachant que le Directeur Régional des Finances Publiques de Picardie et de la Somme n'en retiendra que douze. Les personnes retenues auront le titre de membres de la Commission Communale des Impôts Directs et seront désignées pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Il est rappelé que ces représentants seront appelés à se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties. Les membres de la Commission peuvent en outre être appelés à approuver de nouveaux tarifs d'évaluation ou compléter le recensement des constructions terminées ou ayant changé d'affectation.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne douze titulaires et douze suppléants.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

## 15) <u>Délibération concernant la convention relative à l'instruction des autorisations et</u> actes relatifs à l'occupation des sols

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est possible qu'une convention soit signée entre la Commune et la Communauté de Communes Nièvre et Somme. Cette convention a pour objet d'organiser les relations entre le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, qui s'est doté d'un servie dénommé « Application du Droit des Sols », l'EPCI ayant mis en place un service commun, associée au travers de ce service commun.

Ce service s'inscrit dans une démarche de mutualisation consistant, pour le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, à partager, avec les EPCI membres qui le souhaitent, et les communes membres de ces EPCI qui le demandent, les compétences de techniciens en matière d'urbanisme.

Ladite convention ne modifie en rien les prérogatives du Maire de la Commune bénéficiaire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'adhérer à ladite convention et donne tous pouvoirs au Maire pour la signer et signer tout document relatif à ladite convention.

POUR: 10 dont 1 pouvoir

#### 16) Informations et questions diverses

- Monsieur DUMEIGE demande ce qu'il en est, en cette période de crise sanitaire, des manifestations initialement prévues.

#### Monsieur KRACZKOWSKI informe le Conseil:

- que selon les prérequis établis par l'Etat en cette période particulière, il est demandé aux communes proposant les feux d'artifice d'assurer un nombre de spectateurs inférieur à 5 000 personnes, un système de comptage devrait être instauré ainsi que le respect des gestes barrière, distanciation 1 mètre ou port du masque obligatoire.

A l'unanimité les membres du Conseil décident de ne pas faire de feu d'artifice cette année.

- concernant les cadeaux aux diplômés, il est décidé d'en faire la distribution lors de la cérémonie de la libération de Bourdon le 2 Septembre 2020.
- Les diplômés devront s'inscrire en Mairie pour le 31 Juillet dernier délai par le biais de l'adresse mail : culture.bourdon@orange.fr.
- que l'Association Sarb'Arc'Am se propose de revenir faire une initiation de tir à l'arc lors de la réderie du 13 Septembre prochain.
- Le Conseil souhaite que soit fait un rappel sur les nuisances sonores. Une information va être distribuée en ce sens.

#### - Monsieur DELASSUS informe le Conseil :

. que Monsieur Maxime BRIDEL a effectué un stage, non rémunéré, de mise en situation en milieu professionnel de quinze jours dans notre collectivité par le biais de la mission locale de Doullens, du 22 Juin au 3 Juillet. Une seconde période est prévue du 17 Août au 29 Août.

. que le 29 Juin, avec Monsieur REGNIER, une réunion de chantier a eu lieu pour le pont d'Hangest en présence des responsables du Département, du Maire d'Hangest et de Monsieur DURAND de la FDE. Cette réunion avait pour but l'éclairage public du pont non prévu par le Département.

Monsieur DURAND va établir une estimation financière et un descriptif du projet d'éclairage public sachant que la pose de candélabres est techniquement impossible et qu'un éclairage sur le trottoir est envisagé.

Si le projet est accepté par le Département, ces travaux se dérouleront en 2021 et seront financés par les Communes d'Hangest et Bourdon.

- . que des contrats d'entretien, obligatoires pour les établissements recevant du public (salle multi-activités), ont été mis en place, pour l'entretien de la chaudière, la VMC, la hotte, et l'électroménager de la cuisine.
- . qu'un rendez-vous est fixé le 10 Juillet 2020 avec Monsieur GREVET, Technicien du SIVU, afin d'aborder le problème d'évacuation des eaux pluviales dans la Rue de Flixecourt suite aux inondations liées aux orages de ces derniers jours ainsi qu'une parcelle inondée Rue de Louvières,
- . qu'un courrier a été reçu de l'UDAF (copie jointe au présent procès-verbal), Association aidant les personnes en difficulté budgétaire.
- Monsieur DELASSUS demande au Conseil s'il est judicieux, au vu de la crise sanitaire, de louer la salle multi-activités pendant la période estivale. Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas la louer jusqu'au 31 Août 2020
- Monsieur REGNIER présente le devis de la Société SADE pour le nettoyage des puits d'infiltration des eaux pluviales Rue de Louvières et Rue du 11 Novembre pour un montant HT de 2 000 Euros soit 2 400 Euros TTC à inscrire en dépenses de fonctionnement.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 21 heures 10.